

Agent de sûreté et prévention en sécurité privée

RNCP42480 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42802, 42810
Code(s) ROME	K1705, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2031

Certificateur(s)

EST FORMATIONS · SIRET : 51144504100011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS MAISON FAMILIALE ET INSTITUT, RURAL	77835631100010	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISON FAMILIALE ET INSTITUT, RURAL	77835631100028	Former et organiser l'évaluation
ASS READAPTATION FORMAT PROFESSIONNELLE	77895430500018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Agent de Sûreté et de Prévention en Sécurité Privée (ASPSP)" vise à professionnaliser l'exercice des fonctions de surveillance humaine, de protection des personnes et des biens, de prévention des risques et de gestion des situations à caractère sensible dans les secteurs d'activité relevant de la sécurité privée. Elle permet de valider l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité dans le respect du cadre juridique, déontologique et opérationnel en vigueur, tel que défini notamment par le Livre VI du Code de la sécurité intérieure. La certification prend en compte les exigences relatives à la réglementation sur la légitime défense, les atteintes aux personnes et aux biens, la protection des libertés fondamentales, les interventions sur site sensible, ainsi que les missions de surveillance, de filtrage, de gestion des conflits et de réaction face à une situation d'urgence ou à une menace terroriste. L'agent certifié est en mesure d'intervenir dans différents contextes : sites industriels ou commerciaux, événements publics, infrastructures sensibles, zones à risques ou encore lieux accueillant du public. Il sait appliquer les procédures de contrôle d'accès, de vidéosurveillance, de rondes, de palpation de sécurité, tout en veillant à la prévention des risques professionnels, à la sécurité des personnes isolées et à l'entretien des équipements techniques. Cette certification s'inscrit dans un environnement réglementé par le Code de la sécurité intérieure. Elle constitue un prérequis indispensable à l'obtention de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité) pour exercer légalement les fonctions d'agent de sécurité privée.

La certification s'adresse à toute personne souhaitant accéder à une première qualification dans le domaine de la sécurité privée ou souhaitant faire reconnaître ses compétences dans le cadre d'un parcours de professionnalisation ou de VAE.

ACTIVITÉS VISÉES

Prise de poste et analyse des consignes
Application des règles juridiques encadrant l'intervention
Transmission et restitution des informations
Préparation des moyens matériels, techniques et organisationnels
Mobilisation des règles déontologiques et du secret professionnel
Contrôle des accès, des flux et des véhicules
Mise en œuvre des techniques de surveillance et de gardiennage
Exploitation des systèmes de vidéoprotection et de télésurveillance
Inspection visuelle, palpation et gestion des points de filtrage
Accueil, information et orientation du public
Identification et évaluation des risques
Mobilisation des équipements de protection
Application des consignes en zone à risque (ATEX, produits dangereux)
Prévention du risque électrique
Prévention du risque incendie
Identification des situations d'urgence
Mise en œuvre des gestes de secours
Transmission d'une alerte
Mise en sécurité des blessés
Vérification des équipements de surveillance
Contrôle du matériel de sécurité et des systèmes d'alarme
Maintenance de premier niveau
Signalement des dysfonctionnements
Participation à la sécurisation d'un rassemblement
Détection des comportements suspects
Gestion du stress
Intervention en état de nécessité
Réaction en cas d'attaque ou d'évènement à caractère terroriste
Coordination avec les forces de l'ordre
Gestion de crise et mise en sécurité des personnes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les caractéristiques de la mission à réaliser en analysant les consignes permanentes, ponctuelles ou spécifiques, afin d'organiser efficacement sa prise de poste.
Appliquer les principes fondamentaux du livre VI du Code de la sécurité intérieure (contexte, architecture, conditions d'accès, exercice exclusif, neutralité, port de l'uniforme et usage des insignes, sanctions), en vérifiant la conformité des pratiques professionnelles à la réglementation, afin d'exercer légalement son activité.
Appliquer les règles pénales encadrant l'activité d'agent de prévention et de sécurité (légitime défense, état de nécessité, rétention légale, atteintes aux personnes et aux biens), en s'appuyant sur des faits justificatifs et les textes légaux en vigueur, afin de justifier ses actions.
Respecter les conditions d'interpellation fixées à l'article 73 du Code de procédure pénale en cas de flagrant délit, en s'assurant du respect des droits fondamentaux, afin de garantir une action proportionnée et légale.
Mobiliser les principes déontologiques et les obligations professionnelles (secret professionnel, non-discrimination, dignité humaine, laïcité), en se référant aux textes et sanctions applicables, afin d'assurer une posture professionnelle éthique et conforme à la loi.
Transmettre les consignes et les informations opérationnelles (écrites, orales, hiérarchiques ou transverses), en utilisant les outils et procédures internes, afin d'assurer la continuité de service et le relais d'information.
Contrôler les accès d'un site, d'un bâtiment ou d'un évènement en utilisant les dispositifs de filtrage et d'identification autorisés (badge, biométrie, systèmes de billetterie), afin de sécuriser l'entrée des personnes et des véhicules.
Réaliser des rondes de surveillance en suivant un itinéraire défini ou aléatoire, en utilisant un dispositif de contrôle de rondes et en adaptant son comportement aux spécificités du site, afin de prévenir les intrusions ou anomalies.
Mettre en œuvre une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité dans le respect du cadre légal (agrément, consentement, zones autorisées), en appliquant les procédures de positionnement et de signalement, afin de détecter les objets prohibés et/ou interdits, et prévenir les incidents.

Exploiter un système de vidéosurveillance et de télésurveillance en vérifiant le bon fonctionnement du dispositif (masques, plans, prépositions), en analysant les alertes et images pour détecter les comportements suspects ou anomalies, afin d'assurer une surveillance continue du site.

Accueillir, informer et orienter les personnes en adaptant sa communication verbale et non verbale au public afin de garantir un environnement sécurisé, conforme aux règles d'usage du site.

Rédiger une main courante ou un compte rendu écrit en utilisant un logiciel métier ou un support papier, afin d'assurer la traçabilité des événements et incidents rencontrés.

Évaluer les risques professionnels en tenant compte des obligations réglementaires (document unique, plans de prévention), afin de participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail sécurisé.

Identifier les risques chimiques, biologiques, nucléaires et industriels en se référant aux classifications (CLP, SGH, SEVESO, ICPE), afin d'adapter son comportement aux spécificités du site.

Appliquer les consignes de prévention du risque électrique en identifiant les causes possibles d'électrification et en respectant les règles de signalisation, afin de limiter les situations dangereuses.

Mettre en œuvre les mesures de prévention et d'intervention face à un incendie en maîtrisant les procédés de levée de doute, d'alerte, de manipulation des moyens de première intervention, afin de protéger les personnes et les biens.

Intégrer les procédures de protection du travailleur isolé (PTI/DATI), en connaissant les modalités de déclenchement des alarmes et les dispositifs associés, afin de garantir la sécurité individuelle hors supervision directe.

Rendre compte des anomalies, incidents ou dysfonctionnements liés aux installations à risques en utilisant les outils de traçabilité prévus, afin d'assurer une remontée d'information rapide et structurée.

Identifier une situation d'urgence ou de détresse vitale en analysant les signes visibles et l'environnement immédiat, afin de déclencher une intervention rapide.

Mettre en œuvre les gestes élémentaires de secours conformément au référentiel SST, en adaptant la conduite à tenir à l'état de la victime, afin de préserver son intégrité.

Alerter les services de secours en utilisant les bons canaux et en formulant un compte rendu clair et structuré, afin de faciliter leur prise en charge rapide.

Sécuriser la victime et son environnement en appliquant les techniques de dégagement d'urgence si nécessaire, afin d'éviter l'aggravation de son état ou l'exposition à un danger immédiat.

Vérifier l'état de fonctionnement des dispositifs techniques (vidéosurveillance, alarme, contrôle d'accès, radios), en procédant à des tests opérationnels, afin de garantir leur disponibilité en situation réelle.

Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau (nettoyage, réinitialisation, remplacement élémentaire), en se référant aux fiches techniques et aux consignes du fabricant, afin d'éviter les interruptions de service.

Identifier les pannes ou dysfonctionnements techniques en analysant les anomalies signalées ou observées, afin d'alerter la hiérarchie ou les services compétents.

Tenir à jour les documents de suivi technique (fiche de maintenance, registre de vérification), en consignnant les interventions et incidents détectés, afin de garantir la traçabilité réglementaire.

Participer à la sécurisation d'un rassemblement (festif, sportif, culturel) en identifiant les zones sensibles, les profils à risque et les comportements menaçants, afin de prévenir les mouvements de foule et incidents majeurs.

Détecter un comportement suspect ou un événement à caractère terroriste en mobilisant les techniques de profilage, l'analyse des images et les indicateurs comportementaux, afin d'engager une procédure d'alerte sécurisée.

Analyser une situation conflictuelle en identifiant les causes, les enjeux, les acteurs impliqués, puis mobiliser des techniques de désescalade verbale, comportementale et émotionnelle, afin de résoudre le conflit dans le respect des règles déontologiques et de sécurité.

Réagir face à une menace ou une attaque en appliquant les protocoles de mise à l'abri, de protection des personnes et de coordination des secours, afin de limiter les impacts humains.

Établir un périmètre de sécurité en tenant compte du risque de sur-attentat, des flux et de l'urgence, afin de garantir un confinement efficace et éviter la propagation du danger.

Identifier les réactions physiologiques et psychologiques du stress en situation de mission, en observant les manifestations corporelles et cognitives, puis en mettant en œuvre des techniques simples et immédiates de régulation, afin de rester lucide, efficace et sécurisé face à une situation menaçante.

Blocs de compétences

RNCP42480BC01 — Agent de sûreté et prévention en sécurité privée

LISTE DE COMPÉTENCES

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Profession réglementée - pas de blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La certification s'inscrit dans le champ des activités privées de sécurité relevant du Livre VI du Code de la sécurité intérieure. Les agents titulaires interviennent dans des contextes variés, publics ou privés, nécessitant des prestations de surveillance humaine, de protection des personnes et de prévention des risques. Les principaux secteurs d'activité sont :

Sécurité privée et surveillance humaine

Protection des établissements recevant du public (ERP)

Sites industriels, logistiques ou commerciaux

Événements sportifs, culturels ou festifs

Transports publics ou zones aéroportuaires (sous réserve d'agrément spécifiques)

Infrastructures sensibles ou classées (SEVESO, ICPE, zones ATEX)

Secteurs de la grande distribution, de l'hôtellerie, du tertiaire ou des établissements de santé

Sociétés prestataires de services de sécurité et de sûreté

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification permet d'exercer une activité réglementée en tant qu'agent de sécurité privée, dans le cadre de prestations de surveillance, de prévention et de protection. Les principaux emplois accessibles sont :

Agent de prévention et de sécurité (APS)

Agent de sécurité filtrage

Agent de sécurité incendie (avec qualification complémentaire SSIAP)

Agent de sûreté en environnement sensible ou industriel

Agent de surveillance en événementiel

Agent de sécurité en grande distribution ou dans les établissements recevant du public

Opérateur de télésurveillance ou de vidéoprotection (après formation spécifique)

Rondier intervenant

L'exercice de ces fonctions est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, conditionnée par la validation complète de la certification.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités privées de sécurité sont strictement encadrées par le Code de la sécurité intérieure (CSI), notamment dans son Livre VI, qui définit les conditions d'accès, d'exercice et de contrôle de la profession.

L'article L.612-1 et suivants du CSI établit l'obligation de détenir une carte professionnelle pour toute personne souhaitant exercer des missions de sécurité privée. Les articles R.612-24 et suivants précisent les modalités de justification de l'aptitude professionnelle, condition nécessaire à la délivrance de cette carte.

Cette carte professionnelle est délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), sous réserve du respect de deux conditions cumulatives :

La vérification des conditions de moralité du candidat

La validation d'une formation conforme au cadre réglementaire, donnant lieu à la délivrance d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (titre à finalité professionnelle, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle - CQP)

La formation doit répondre aux exigences de l'arrêté du 1 septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, notamment à ses annexes II et III pour l'activité d'agent de prévention et de sécurité (APS). Elle doit également avoir été préalablement validée par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPJA) du ministère de l'Intérieur.

En complément, l'arrêté du 23 octobre 2024 impose des conditions pédagogiques et matérielles strictes :

Un maximum de 12 stagiaires par formateur pour les sessions classiques,

Un émargement par demi-journée des stagiaires et des formateurs,

L'obligation de disposer du matériel pédagogique requis, détenu ou couvert par une convention d'usage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Posséder une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS

Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021).

Justification d'une connaissance suffisante de la langue française (pour l'obtention de la carte professionnelle) conformément aux Les articles 23 et 33 de la loi n° 2021-646 du 25 mars 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, au décret n° 2022-198 du 17 février 2022 relatif au niveau de connaissance de la langue française requis pour l'exercice des activités privées et à l'arrêté du 31 mars 2022 (NOR I NTD2206771A) relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française pour l'application des articles L. 612-20, L. 622-19, L. 612-22 et L. 622-21 du code de la sécurité intérieure qui a fixé les documents recevables pour justifier de ce niveau de langue.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Posséder une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS

Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021).

Justification d'une connaissance suffisante de la langue française (pour l'obtention de la carte professionnelle) conformément aux Les articles 23 et 33 de la loi n° 2021-646 du 25 mars 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, au décret n° 2022-198 du 17 février 2022 relatif au niveau de connaissance de la langue française requis pour l'exercice des activités privées et à l'arrêté du 31 mars 2022 (NOR I NTD2206771A) relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française pour l'application des articles L. 612-20, L. 622-19, L. 612-22 et L. 622-21 du code de la sécurité intérieure qui a fixé les documents recevables pour justifier de ce niveau de langue.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

2 représentants salariés (avec un minimum de 3 ans d'expérience en sécurité privée)

1 représentant employeur (avec un minimum de 3 ans d'expérience en sécurité privée)

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2031
Date de dernière délivrance possible	26/06/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	61	0	78 %	—
2024	36	0	82 %	—
2023	164	0	64 %	95 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34800, RNCP37751

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42480/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 350 € – 2 995 €
Durée	245 – 322 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	23 465 €

Coût moyen par dossier	2 933 €
Durée moyenne	309 h
Période	07/2026 – 09/2026
France compétences	68 %
France Travail	25 %
Reste à charge titulaire	5 %
OPCO	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.